



REGLEMENT DES EPREUVES

Art.1 : Le club du Blanc Athlétisme organise le jeudi 11 novembre 2021 la première édition du cross de Fontgombault

Art.2 : 6 courses seront proposées :

>Eveil F et M

>Poussins-poussines

>Benjamins-benjamines et minimes filles

>Minimes garçons et cadettes filles

>Cadets, juniors filles

>Juniors garçons + cross court H+F

Les 2 dernières courses peuvent être regroupées si les effectifs sont faibles

Art.3 : plusieurs circuits proposés suivant les catégories

Art.4 : les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés. Pour les coureurs mineurs une autorisation parentale sera demandée.

>pour les licenciés photocopie d'une licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve.

>pour les non licenciés un certificat médical de "non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition".

Art.5 : Inscription gratuite via le site du blanc athlétisme ou par mél renaux.bernard@orange.fr. Pas d'inscription sur place.

Art.6 : Les départ et arrivées pour les courses sont fixés de manière suivante :

13h45 Eveil Athlétiques M et F : boucle d'environ 400m à réaliser en équipe de 3 (suivant le nombre d'inscrits) avec deux passages de relais sur le circuit (donc 200m par relayeur) sur une durée de 10'. Le but étant de parcourir un maximum de tour en 10'.

14h15 Poussin M et F 1 moyenne boucle (MB) 1310 m

14h35: Benj (M et F) et MIF 1PB +1 MB 2040 m

15h00 MIM + CAF 2 PB +1 MB 2770 m

15h30 CAM + JUF 2 PB+ 2 MB 4000m

16h00 JUM + CROSS COURT(M et F) 2 PB+ 2 MB 4000m

Départ et arrivée au swing golf de Fontgombault.

Suivant le nombre d'inscrit les 2 dernière épreuves pourront être regroupées.

Art.7 : Chaque concurrent portera un dossard sans pliure ni découpe, les dossards sont à retirer sur place.

Art. 8 : La sécurité sera assurée par les organisateurs conformément aux règles en vigueur. Le pass sanitaire sera obligatoire pour pénétrer sur le site à partir de 12 ans.

Art. 9 : Pas de récompense suite au protocole sanitaire

Art. 10 : Droit d'image, j'autorise expressément les organisateurs du cross à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au cross sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art.11 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepté les clauses sous peine de disqualification.

